



18 décembre 2025

Débat public global « Fos-Berre-Provence, un avenir industriel en débat »

Réponses de l'État au compte-rendu publié par la commission nationale du débat public

Le débat public global « Fos–Berre–Provence, un avenir industriel en débat », initié par l'État dans le cadre offert par la loi « Industrie Verte » et organisé du 2 avril au 13 juillet 2025 sous l'égide de la commission nationale du débat public (CNDP), a permis de débattre de l'avenir de la zone industrielle du golfe de Fos et de l'étang de Berre.

Pour la première fois en France, un large débat public portant sur un territoire industriel dans son ensemble, a permis d'aborder de manière globale les enjeux de transformation industrielle, comprenant à la fois des projets de décarbonation et de réindustrialisation.

La commission particulière du débat public (CPDP) a publié son compte-rendu du débat le 13 septembre 2025 et a adressé à l'État, aux porteurs de projets industriels et aux collectivités des recommandations et des demandes de précisions.

En tant que porteur principal de la saisine, l'État a produit un rapport qu'il publie ce jour, explicitant les enseignements qu'il tire du débat et les engagements qu'il entend mettre en œuvre pour la suite. Il répond également aux quatre-vingt-cinq recommandations et demandes de précisions qui lui ont été adressées par la CPDP.

Les principaux enseignements du débat pour l'Etat

Le débat public a été riche et particulièrement suivi, avec près de 5200 participants aux 52 événements, 487 contributions en ligne et 138 cahiers d'acteurs. La forte mobilisation du public, des élus et de l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire montre toute l'attention portée sur l'avenir de la zone industrielle.

En premier lieu, l'État considère que le débat confirme la vocation industrielle de la zone. Cette orientation est perçue comme un levier de développement économique, de création d'emplois, de transition écologique et de souveraineté. Ce large consensus s'accompagne d'une attente forte de cohérence, de transparence et d'exemplarité pour les projets qui sont et seront déployés dans la zone.

Le débat a également mis en lumière les fortes attentes en termes de maintien d'un cadre de vie de qualité. Le renforcement et la densification de la zone industrielle ne sont acceptés qu'à condition d'une mise à niveau des infrastructures de transport, du développement d'équipements publics et de l'offre de soins, d'un aménagement urbain de qualité et de la préservation de l'environnement.



Cela se traduit également par une forte demande d'information et de transparence sur les « effets combinés » des projets industriels sur les ressources naturelles, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air, la circulation routière et la santé des habitants.

S'agissant du besoin en électricité, les analyses approfondies présentées durant et à l'issue du débat ont montré que le renforcement du réseau électrique est crucial afin de répondre aux besoins électriques de la zone pour sa décarbonation et plus globalement pour les besoins croissants à venir de la région. Ces renforcements structurants du réseau régional sont donc indispensables afin d'acheminer durablement les volumes d'électricité correspondants et d'assurer la stabilité du réseau électrique dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Enfin, le débat a montré l'attente de la pleine implication des pouvoirs publics pour assurer ces conditions d'acceptabilité de la transformation industrielle de la zone. Il a souligné le rôle particulier de l'État pour assurer la coordination des acteurs dans une approche territoriale cohérente et les arbitrages pour garantir l'équilibre des intérêts publics.

Les principaux engagements de l'État

Pour accompagner la transformation de la zone industrielle Fos-Berre, l'État s'engage sur les différents sujets suivants :

- la mise en œuvre, avec les collectivités territoriales, d'un projet partenarial d'aménagement (PPA). Ce PPA contient des actions prioritaires et concrètes, portant sur les 14 communes du pourtour de l'étang de Berre, pour mettre en œuvre un projet territorial concernant à la fois l'attractivité économique et résidentielle, le renforcement des infrastructures et réseaux d'utilité et l'amélioration du respect de l'environnement et du cadre de vie ;
- le financement, avec les collectivités et le Grand port maritime de Marseille, des projets de desserte multimodale de la zone industrialo-portuaire de Fos. Ces projets ont été inscrits dans le contrat de plan Etat-Région. Ils comprennent en particulier le contournement routier de Martigues-Port-de-Bouc, les premiers aménagements de la liaison routière Fos-Salon et l'amélioration de la desserte ferroviaire ;
- la poursuite et l'approfondissement de l'analyse des effets combinés des projets, touchant aux ressources du territoire : l'eau, la biodiversité, la qualité de l'air, etc. Au-delà de cette démarche innovante, l'État réaffirme l'exigence environnementale pour accompagner la transformation de la zone industrielle de Fos-Berre ;
- le renforcement de l'offre de soins, notamment à travers la modernisation des hôpitaux de Martigues et de Salon-de-Provence. Au-delà des équipements, l'État s'engage à renforcer les connaissances sanitaires et à la transparence en matière de données sanitaires et environnementales ;
- la poursuite des travaux relatifs au renforcement du réseau électrique, afin de répondre à l'objectif de fournir 4 GW en 2030 aux industriels de la zone de Fos - étang de Berre, tout en confirmant que les enjeux environnementaux seront considérés comme des enjeux de premier ordre dans le cadre de l'instruction des autorisations requises pour ce renforcement ;



- la mise en place d'une « concertation continue globale », associant les collectivités, les industriels, les porteurs de projets et le public, afin de poursuivre les échanges visant à donner une vision d'ensemble des transformations en cours.

Le rapport des enseignements de l'État à l'issue du débat public global, ainsi que les réponses aux 85 demandes de précisions et recommandations de la CPDP sont disponibles sur le site internet de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Grands-dossiers/Le-debat-public-global-Fos-Berre-Provence-un-avenir-industriel-en-debat>